

**ARRÊTÉ DEP-2024-412 PORTANT NOMINATION DU JURY  
DU BREVET PROFESSIONNEL MACON**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 03 avril 2018 portant création du brevet professionnel Maçon ;
- Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

**Article 1** : Le jury d'admission du brevet professionnel Maçon pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-Michel BARON, inspecteur de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Hervé LECUYER, professionnel

Enseignants :

Madame Chrystelle BABA

Monsieur Abderrahman CHENTOUF

Professionnels :

Monsieur Paul CENDRIER

Monsieur Xavier VENET

**Article 2** : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER